

## Texte

<sup>15</sup> > Assemblée, <  
 > une seule règle <  
 > pour vous < > et pour l'habitant étranger <  
 > une règle perpétuelle < > pour vos générations. <

> Il en sera <  
 > de vous < > comme < > de l'étranger <  
 > devant le Seigneur. <

<sup>16</sup> > Une seule loi < > et un seul droit <  
 > seront  
 pour vous < > et pour l'étranger < > qui habite avec vous. <

## Premières notes



## Gestes

Assemblée,	Les bras sont ouverts et levés à hauteur des épaules dans une attitude tonique.
une seule règle	JUSTE : la main droite ouverte, perpendiculaire au visage, coupe l'espace devant soi.
pour vous	VOUS : les mains montrent les personnes devant soi.
et pour l'habitant étranger	ÉTRANGER : le bras et la main pointent le lointain sur le côté gauche, le regard suit.
une règle perpétuelle	JUSTE : la main droite ouverte, perpendiculaire au visage, coupe l'espace devant soi.
pour vos générations	GÉNÉRATIONS : les mains ouvertes paumes vers l'avant viennent se placer alternativement l'une sous l'autre.
Il en sera	VOICI : les bras et mains sont ouverts devant soi au niveau de la taille.
de vous	VOUS : les mains montrent les personnes devant soi.
comme	COMME : les mains, devant soi, paumes face à face, se rapprochent.
de l'étranger	ÉTRANGER : le bras et la main pointent le lointain sur le côté gauche, le regard suit.
devant le Seigneur	PRIER : les bras se lèvent au-dessus de la tête, visage et paumes de mains tournés vers l'avant et le haut.
Une seule loi	ROYAUME : geste d'un parent qui accompagne un enfant dans ses premiers pas.

et un seul droit	SOUPESER : les mains montent et descendent devant soi comme les plateaux d'une balance.
seront pour vous	VOUS : les mains montrent les personnes devant soi.
et pour l'étranger	ÉTRANGER : le bras et la main pointent le lointain sur le côté gauche.
qui habite avec vous	ALLIANCE : les mains se rejoignent au niveau du cœur et se tiennent avec tendresse.

## Commentaires

### Contexte

Le livre des Nombres, 4<sup>ème</sup> livre de la Torah, raconte la traversée du peuple d'Israël dans le désert.

Situé dans la deuxième partie du livre des Nombres (Nb 10,11 à 22,1), le chapitre 15 est une incise de prescriptions d'ordre cultuel, entre deux chapitres (14 et 16) qui racontent les rébellions du peuple d'Israël dans le désert de Parân (ch.12, v.16).

Les versets 15 et 16 de ce chapitre 15 concluent le premier discours d'YHWH adressé aux fils d'Israël par l'intermédiaire de Moïse. Après avoir exposé les règles du culte qui sera à célébrer quand le peuple habitera la terre donnée par YHWH (Nb 15,1-14), Moïse interpelle vivement l'assemblée pour lui rappeler que ces règles s'adressent à tous.

### Structure

- v. 15a L'interpellation et la règle
- v. 15b Devant le Seigneur
- v. 16 La loi et le droit

### Dynamisme

Ce récitatif ne cesse de mettre en présence deux parties (VOUS / ETRANGER) qui reviennent à trois reprises comme un refrain. Autour de la question de la règle, de la loi et du droit, ces deux parties vont se trouver liées par une équivalence (COMME) qui prend racine « devant le Seigneur » et ouvre à une possible fraternité (ALLIANCE).

## Suggestions d'utilisation

Ce passage n'est pas lu dans la liturgie dominicale.

Le récitatif peut être proposé en lien avec les thèmes : Accueil, Loi, Étranger, Fraternité

## Pour aller plus loin

*Assemblée* : le premier terme en hébreu de ce verset 15 porte la marque du vocatif (l'article est mis en apposition au nom déterminé) ; il s'agit d'une vive interpellation à l'assemblée qui vient d'entendre le 1<sup>er</sup> discours de Moïse.

Puis le récitant indique une autre prise de parole (verset17) : Moïse s'adresse de nouveau (2<sup>ème</sup> discours) aux fils d'Israël (verset18).

Règle, droit, loi : relevant du vocabulaire de la justice, ces termes sont essentiellement employés pour régir la communauté ; en hébreu, les racines verbales de ces mots signifient :

- חֻקָּה (Houqah) : « graver, inscrire → règle »
- מִשְׁפָּט (Mishpat) : « juger, soupeser → droit »
- תּוֹרָה (Torah) : « marcher droit → loi »

*L'habitant étranger* : le terme *étranger* défini ici, signifie un étranger – quelqu'un établi de manière stable et qui a choisi d'*habiter* au sein du peuple d'Israël. Il peut offrir les mêmes sacrifices que les fils d'Israël, malgré son origine ethnique différente. Il fait l'objet de toutes les sollicitudes, en référence à Dt 10,19 « Vous aimerez l'étranger, car vous avez été étrangers dans le pays d'Égypte ». C'est un étranger de l'intérieur, en hébreu גֵר (Gèr), par opposition à l'étranger de l'extérieur (en hébreu, nokri).

*Une seule règle , une seule loi, un seul droit* : l'auteur biblique insiste sur l'unicité de ces dispositions : chacune est unique mais pour tous.